

Date de dépôt : 6 février 2013

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le dispositif des classes d'accueil et les structures de transition scolaire et professionnelle

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le présent rapport dresse un état des lieux du dispositif des classes d'accueil et de la transition scolaire et professionnelle et répond aux dispositions inscrites à l'article 74H de la loi sur l'instruction publique (ci-après : LIP).

La modification des articles 74D à 74H de la LIP, adoptée par le Grand Conseil le 19 novembre 2004, a distingué les classes d'accueil qui sont réservées aux jeunes non francophones et ont pour but de dispenser un enseignement intensif du français, des structures de transition scolaire et professionnelle destinées aux jeunes qui à la sortie du cycle d'orientation ne sont pas en mesure d'être admis immédiatement dans une filière du post-obligatoire.

Rattachées toutes deux de la direction générale du degré secondaire II, les classes d'accueil et celles de transition ont dépendu du service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) depuis 1993. Elles sont coordonnées par une commission d'insertion scolaire et professionnelle, présidée par le conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), et chargée de veiller à la collaboration des écoles, des institutions et des services impliqués afin que tous les jeunes en âge de formation trouvent une solution d'insertion scolaire ou professionnelle adéquate.

Depuis la rentrée scolaire 2011, le service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) a été réorganisé en deux structures distinctes : le service de l'accueil du postobligatoire (ACPO), destiné aux élèves non francophones, et le centre de la transition professionnelle (CTP) qui prépare les jeunes gens et jeunes filles arrivés au terme de la scolarité obligatoire à intégrer une formation professionnelle.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique du Conseil d'Etat en faveur de l'égalité des chances et vise à améliorer l'offre d'intégration scolaire et professionnelle à destination des jeunes en tenant compte de leurs profils et de leurs aspirations. Plus largement, cette mesure répond à l'objectif fixé par la Conférence des directeurs de l'instruction publique en 2006 de parvenir à ce que 95% des jeunes gens et des jeunes filles soient en mesure d'atteindre au minimum une certification de l'enseignement postobligatoire de culture générale ou professionnel.

1. Deux structures, deux publics

En 2008, un groupe de travail a été mandaté par le DIP pour développer l'offre de transition pour les élèves sans projet à la sortie de la scolarité obligatoire; réorganiser l'insertion professionnelle en deux divisions, composées de la transition professionnelle plein temps et de la transition professionnelle duale; enfin, opérer une séparation entre le secteur de la transition professionnelle et celui des structures d'accueil.

Une série de constats a conduit à la décision de réorganiser ce secteur. Tout d'abord, le SCAI, ayant un statut de service et non d'école, constituait une exception dans l'offre de l'enseignement postobligatoire. Ensuite, il regroupait une population hétérogène et avec des besoins différents : d'une part, une population allophone récemment arrivée à Genève, et d'autre part des jeunes en difficultés scolaires issus du cycle d'orientation, de l'office médico-pédagogique (OMP – anciennes classes spécialisées de l'école de formation professionnelle), du centre éducatif de formation professionnelle initiale (CEFI) et d'autres institutions spécialisées.

La nouvelle organisation mise en place en 2011 a opéré une séparation entre ces deux publics et répond à deux objectifs différents. Elle vise en premier lieu à améliorer la lisibilité de l'offre de transition professionnelle et à adapter les filières d'insertion, de manière à lutter contre l'échec scolaire, à prévenir les situations de rupture chez les jeunes après la scolarité obligatoire et à améliorer leur orientation. Deuxièmement, elle permet de renforcer les structures d'accueil du postobligatoire à destination des jeunes allophones de 15 à 19 ans, en tenant compte de l'hétérogénéité de leurs profils et de la diversité de leurs cursus.

1.1 Le Centre de transition professionnelle

Depuis 2006, entre 570 et 650 jeunes sortent chaque année de la scolarité obligatoire sans avoir le niveau pour être admis directement dans les filières de formation du postobligatoire ou en apprentissage. Cette situation résulte

en partie de l'augmentation des exigences d'admission dans les structures du postobligatoire. Elle s'explique également par les difficultés scolaires, sociales ou psychologiques rencontrées par un nombre croissant d'élèves, issus pour la plupart de milieux socio-économiques défavorisés.

Le parcours des jeunes intégrant le CTP laisse souvent apparaître une baisse de l'estime de soi, un manque de motivation doublé d'un déficit d'orientation et d'un retard scolaire. On constate par ailleurs que la conjoncture économique peu favorable affecte ces jeunes qui peinent à construire leur avenir professionnel.

Pour répondre aux besoins de cette population fragilisée, le dispositif de transition scolaire et professionnelle a été renforcé à plusieurs niveaux. En premier lieu, une liste annuelle de transmission d'informations a été mise en place au cycle d'orientation afin de permettre aux structures du postobligatoire d'effectuer un suivi des élèves les plus fragiles.

Ensuite, l'offre de transition a été augmentée grâce à l'ouverture de classes préparatoires à l'école de culture générale (ECG) et à l'école de commerce (EC) ainsi que dans les pôles professionnels. Durant l'année scolaire 2011-2012, ces classes ont accueilli respectivement 193 élèves à l'ECG, 120 à l'EC et 51 dans les pôles professionnels. Ces classes sont destinées aux élèves promus au cycle d'orientation, ayant un projet scolaire ou professionnel, mais ne remplissant pas les conditions pour être admis à l'ECG à l'EC, ayant échoué aux concours d'admission dans les écoles professionnelles ou encore n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage dans le système dual.

Enfin, le CTP a été mis sur pied avec pour objectif de combattre l'échec scolaire et de permettre aux élèves les plus fragiles de combler leurs lacunes et de construire un projet personnel qu'il soit scolaire ou professionnel. Plus qu'une « école de la dernière chance », le CTP est conçu pour être le premier échelon d'un parcours professionnel. Rappelons à ce sujet que l'âge moyen d'entrée en apprentissage dual dans notre canton est de 18,4 ans¹.

Le CTP accueille les jeunes des filières B niveau NN du cycle d'orientation, de classes spécialisées de l'OMP et du CEFI dont les résultats ne permettent d'accéder ni à une école à plein temps, ni directement à un apprentissage, et qui ont besoin de définir leur orientation et parfois d'un temps de maturation personnelle plus étendu.

Le Centre de la transition professionnelle est composé de deux secteurs : les classes de transition professionnelle plein temps et duale.

¹ F. Rastoldo, A. Evrard et J. Amos, *Les jeunes en formation professionnelle*, SRED, avril 2007.

Les *classes de transition professionnelle plein temps* s'adressent à des jeunes qui doivent encore définir un projet de formation et/ou souhaitent consolider leurs acquis scolaires. L'enseignement est dispensé par un duo pédagogique. Le maître de classe donne un enseignement théorique et pratique en atelier. Il est également responsable des branches techniques, telles que les mathématiques, le dessin technique ou la géométrie. L'objectif consiste à amener le jeune, confronté à des difficultés pratiques, à chercher la réponse dans la théorie. Son « binôme » enseigne quant à lui la culture générale, le français, le civisme et les sciences humaines notamment. Une grande importance est accordée à l'apprentissage du savoir-être et aux notions telles que la ponctualité, le respect et l'exactitude. Ces outils sont indispensables à tout jeune souhaitant entrer dans la vie professionnelle.

Les *classes de transition professionnelle duale* sont destinées à des jeunes qui ont un statut permettant d'effectuer un stage en entreprise, qui souhaitent confirmer un choix professionnel ou définir un projet professionnel avant d'entreprendre une formation. La prise en charge se caractérise par une répartition hebdomadaire entre une remise à niveau scolaire de deux jours et trois jours de stage. La formation duale est réservée aux jeunes ayant un statut autorisant une prise d'emploi. A noter que ces jeunes sont rémunérés à hauteur d'un demi-salaire d'apprenti.

Les objectifs du CTP sont de préparer l'élève à intégrer une formation professionnelle plein temps ou duale, de l'aider à se structurer à travers l'appropriation du savoir-être et du savoir-faire nécessaires à l'entrée dans le monde professionnel, de développer son autonomie, son raisonnement et sa créativité de l'élève. La scolarité dure une année scolaire, voire deux pour les élèves en provenance de l'enseignement spécialisé.

La transition professionnelle se veut un tremplin permettant d'accéder à une formation certifiante. A la rentrée 2012, les effectifs du CTP s'élèvent à 370 jeunes répartis dans 12 lieux géographiques différents. La particularité de l'éclatement de la structure dans tout le canton se justifie par la volonté de ne pas créer d'effet ghetto pour une population d'élèves fragilisés tant scolairement que socialement.

En 2010-2011, plus d'un élève sur deux a quitté le CTP en ayant signé un contrat de formation professionnelle. 38,3% des élèves issus du CTP plein temps ont signé un contrat d'apprentissage en CFC et 12,3% des jeunes bénéficient après un an d'une attestation fédérale de capacité (AFP). Par ailleurs, environ 15% des élèves redoublent les classes de transition professionnelle ou duale. Enfin, près de 15% sortent sans solution.

La réflexion autour d'une scolarisation répartie sur deux années est en cours. Le paradoxe veut qu'aujourd'hui, les élèves ayant le plus d'aisance aux études peuvent, à la faveur d'une réorientation scolaire ou professionnelle prolonger leur parcours au postobligatoire. C'est le cas des élèves fréquentant la filière gymnasiale qui, en cas d'erreur manifeste d'orientation ou de changement de projet scolaire, peuvent prolonger leur scolarité à l'École de commerce ou à l'École de culture générale. A l'inverse, l'acquisition d'une posture d'apprenant et la finalisation de l'orientation est limitée au CTP à une seule année, alors que cette filière accueille les élèves les plus fragiles du point de vue scolaire et social.

Pour ces jeunes, issus du postobligatoire sans projet à court ou moyen terme, les liens avec le réseau, l'OFPC, Tremplin-Jeunes, la GSI (gestion du suivi individualisé) et les dispositifs d'insertion communaux sont précieux. Ils favorisent la mise en place d'un accompagnement pour ces jeunes qui ont besoin de temps supplémentaire pour concrétiser leur projet.

On peut relever qu'en 2011, ce ne sont pas moins de 128 anciens élèves du CTP qui ont obtenu un CFC ou une AFP. Ce chiffre représente le 13,5% des certifiés!

Pour clore le bilan concernant les structures de transition professionnelle, il faut également mentionner qu'environ 60 jeunes issus de l'enseignement spécialisé sont accueillis par le CTP. On constate un accroissement de cette population depuis 2009. Cette augmentation peut être liée à l'accroissement du nombre de jeunes souffrant de troubles de l'apprentissage, de comportement ou de la personnalité. Le nombre de places disponibles dans l'enseignement spécialisé est limité, ce qui engendre inévitablement une augmentation des effectifs du CTP et, bien que ces jeunes soient majoritairement regroupés dans trois classes et bénéficient pour certains d'un parcours en deux ans, leur encadrement socio-pédagogique reste insuffisant.

1.2 Service de l'accueil du postobligatoire

Le service de l'accueil du postobligatoire (ACPO) a été créé afin de mieux répondre aux besoins d'une population spécifique : celle des jeunes migrants entre 15 et 19 ans arrivés récemment à Genève.

Cette population, composée de primo-migrants, est hétérogène souvent tant du point de vue de l'origine que du parcours scolaire. On constate ainsi des différences notables en fonction de la langue d'origine et du niveau d'études antérieur. En bref, l'ACPO est amené à prendre en charge des jeunes nécessitant une alphabétisation comme d'autres ayant besoin d'un apprentissage intensif du français pour intégrer le collège.

Trois types d'accueil sont offerts aux jeunes allophones qui arrivent à Genève : l'accueil scolaire, les classes d'accueil et les classes d'insertion scolaire et professionnelle.

Ces trois possibilités visent l'objectif suivant : « le dispositif d'accueil, nécessaire à l'apprentissage du français, ne doit pas se prolonger car plus le temps écoulé entre l'arrivée à Genève d'un élève allophone et son intégration dans une classe ordinaire, avec des pairs de son âge parlant français est court, plus cette intégration va être facilitée »².

- L'accueil scolaire reçoit à temps partiel (mi-temps) des jeunes arrivés en cours d'année et qui ne peuvent être insérés dans une classe, faute de place ou parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le français. Au travers de cours de français, de mathématiques et d'activités socio-éducatives, ces jeunes sont préparés pour la rentrée suivante à intégrer une des filières du système de formation genevois. En 2011-2012, 81 élèves ont bénéficié de cet accueil.
- Les classes d'accueil sont destinées aux jeunes qui souhaitent poursuivre des études ou entrer dans une filière préprofessionnelle. Elles regroupent un public très hétérogène de par sa provenance et son niveau d'études. L'objectif de ces classes est l'apprentissage intensif du français ainsi qu'une mise à niveau des connaissances générales. Les élèves y sont regroupés selon leur niveau de français et de mathématiques. En 2012, 16 classes d'accueil fréquentées par 179 élèves étaient réparties dans 7 établissements du postobligatoire.
- Les classes d'insertion scolaire sont ouvertes dans plusieurs écoles du postobligatoire, à savoir à l'école de culture générale, à l'école de commerce et au collège. Elles offrent aux jeunes nouvellement arrivés ainsi qu'aux élèves issus des classes d'accueil une mise à niveau, notamment en français, pour pouvoir intégrer par la suite une école du postobligatoire. En 2012, 6 classes étaient fréquentées par 70 élèves.
- Les classes d'insertion professionnelle sont destinées prioritairement aux élèves des classes d'accueil qui nécessitent une deuxième année, tant sur le plan de l'apprentissage du français que du rythme de travail et des savoirs, avant d'entrer en formation professionnelle. 134 élèves fréquentaient ces classes à la rentrée 2012.

L'accueil des jeunes migrants se construit autour d'un partenariat nécessaire et d'un équilibre entre désintérêt et attentes démesurées. Afin

² I. Schwob, *Les élèves allophones nouvellement arrivés et leur accueil dans le système scolaire genevois*, SRED, note d'information n°48, août 2011.

d'accompagner au mieux l'élève dans son intégration, il arrive parfois qu'il faille réviser son projet.

En 2010-2011, les élèves de l'ACPO se sont orientés pour 15% d'entre eux vers une école du postobligatoire (Collège, ECG, EC); 26% vers une formation professionnelle duale; 20% vers les classes d'insertion professionnelle; 14% ont poursuivi en accueil et alphabétisation; 7% en classe d'insertion scolaire. Enfin, les 18% restant se répartissent entre une prise de travail, un départ de Suisse ou une autre orientation.

En conclusion

Alors que la population du postobligatoire a fortement augmenté ces dernières années, les structures en charge de la transition tant scolaire que professionnelle ont dû évoluer pour s'adapter à une population en quête de solutions pour son avenir. La création du CTP a permis de renforcer le dispositif à destination des jeunes en fin de scolarité obligatoire et d'améliorer ainsi leurs possibilités de construire un projet scolaire ou professionnel.

La mise en place d'un service destiné spécifiquement à l'accueil des jeunes migrants a visé quant à elle à favoriser une intégration scolaire et professionnelle rapide de cette population.

Ces deux offres distinctes, s'inscrivent dans la politique du Conseil d'Etat en faveur de l'égalité des chances et de la cohésion sociale. De même, elles participent à l'objectif de parvenir à ce que la quasi-totalité des jeunes gens et des jeunes filles dans notre canton soient en mesure d'atteindre au minimum une certification de l'enseignement postobligatoire de culture générale ou professionnel. L'inscription dans la nouvelle Constitution genevoise de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans devrait permettre de favoriser encore cette perspective.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER